

Décision portant nomination du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'ingénieurs d'études, branche d'activité professionnelle J (gestion et pilotage), emploi-type Chargé-e d'animation et d'ingénierie en formation tout au long de la vie, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE LYON 3 (JEAN MOULIN), session 2023

Le président de l'université Jean Moulin Lyon 3,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 16 mars 2021 portant adaptation des règles de composition des jurys de concours de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'arrêté du 17 mars 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de concours pour le recrutement d'ingénieurs d'études,

DÉCIDE :

Article unique : Sont nommés membres du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'ingénieurs d'études dans la branche d'activité professionnelle J (gestion et pilotage), emploi-type Chargé-e d'animation et d'ingénierie en formation tout au long de la vie, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE LYON 3 (JEAN MOULIN), au titre de l'année 2023 :

Monsieur BORGA Nicolas, professeur des universités, président, Université Lyon 3, Lyon.
Madame AVIGNON Marie-Elisabeth, igr, experte, Université de Montpellier, Montpellier.
Madame CLAUZEL Alexandra, adaenes, Université Lyon 2, Bron.
Madame GUEHO Anne-Sophie, igr, Université Lyon 3, Lyon.
Madame MEUSNIER Manon, apaenes, Université Lyon 3, Lyon.
Monsieur CHRISTIN Didier, ige, suppléant, Université Lyon 3, Lyon.
Monsieur PERROTIN Franck, apaenes, suppléant, Université Lyon 3, Lyon.

Fait à Lyon, le 14/09/2023



Pour le Président de l'Université
Jean Moulin Lyon 3
et par délégation
La Direction des Ressources Humaines
Tifenn LEBEAU